

ami, le député de New Westminster (M. Hogarth), et moi-même étions outre-mer ensemble et sommes toujours demeurés amis. Je me rappelle avoir discuté la question avec lui. Il a déclaré: «C'est mal». Monsieur l'Orateur, les années qui passent ne transforment pas le mal en bien.

Je ne m'engagerai pas dans une dissertation sur le sens du mot «liberté» Il signifie quelque chose pour chacun de nous. Pour moi, c'est le droit de se tromper, et non celui de mal faire. Il comporte le droit de dire des choses qui peuvent susciter chez autrui l'opposition et le ressentiment. La seule liberté de parole sensée est celle qui me donne le droit de dire les choses qui vont à l'encontre de l'opinion générale de l'ensemble des gens, à l'exclusion, bien sûr, du libelle, de la calomnie, du blasphème et de la sédition.

Avons-nous le droit de définir la liberté comme le droit d'exprimer seulement les opinions acceptables pour une écrasante majorité. Cette liberté-là serait de piètre valeur. L'esprit civique consiste essentiellement à tolérer les propos violents et provocateurs. La liberté confère des devoirs et des responsabilités. L'un de ces devoirs c'est de se montrer tolérant à l'égard de ceux qui expriment des opinions susceptibles d'être offensantes. Nous entendons souvent attribuer à Voltaire des propos qu'il n'a jamais tenus. C'est Daniel Webster qui disait:

Même si je désapprouve le moindre de vos propos, je défendrai jusqu'à la mort votre droit de les tenir.

M. Brandeis, juge à la Cour suprême des États-Unis avait de nombreux adversaires, parce qu'il était juif. Voici ce qu'il disait:

Si le temps aidant, on peut, au moyen de la discussion, dévoiler le mensonge et les sophismes et éviter le mal grâce aux ressources de l'éducation, le remède qui s'impose c'est d'élargir la liberté de parole et non de contraindre au silence.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Diefenbaker: Ces paroles représentent ma conception de la vie. De temps en temps, je cite Burke qui, aujourd'hui est même cité par les Libéraux. Il a dit:

Le véritable danger réside dans le grignotement progressif de la liberté sous le couvert d'expédients.

Il a également déclaré:

Le peuple ne renonce jamais à ses libertés que sous l'empire de quelque illusion.

Avant de décider, il faut discuter. Si le président du Conseil privé (M. Macdonald) avait atteint son but lundi, qui semblait être de faire adopter ce bill à la sauvette, les Canadiens n'auraient eu aucune idée de la nature de cette mesure législative.

Tout se faisait sous le manteau. On aurait pu croire que c'était une de ces choses dont il vaut mieux ne pas parler. Si j'ai cette impression c'est que d'un bout à l'autre de la nation, depuis deux ou trois ans, les gens sont remplis de crainte. Ils ne savent à quoi s'attendre. Ils aspirent à des guides qui élargiraient leurs horizons. Ces gens ont peur; ils se demandent ce qui arrive à la fierté et au patrimoine canadiens.

• (3.50 p.m.)

Je pourrais parler de la radio et de la télévision à cet égard. M. Gagnon et le président du Conseil de la radio-télévision canadienne reçoivent tant de pouvoirs que ces deux hommes pourraient détruire notre liberté.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Diefenbaker: Certains peuvent dire «Non, pas du tout, parce qu'il y aura une autre élection et les choses peuvent changer.» Mais vous ne pouvez changer ce qui est fait à cet égard.

L'hon. M. Marchand: Tant mieux.

M. Woolliams: Marchand a dit «Tant mieux».

Le très hon. M. Diefenbaker: Le ministre est un de ces artisans de la répression dont je ne voulais rien dire, mais je ne peux que présumer qu'un honorable membre de sa réputation ne se permettrait pas de sarcasmes. Ce mot qu'il vient de prononcer révèle ses pensées les plus profondes et les plus secrètes et c'est ce qui m'inquiète profondément.

Des voix: Bravo.

Une voix: Il fait partie de la troïka.

Le très hon. M. Diefenbaker: Les membres du gouvernement peuvent avoir aujourd'hui tout ce qu'ils veulent. Lorsque le gouvernement estime que quelque chose revêt un intérêt national, il a recours à Radio-Canada. Au pays, une atmosphère de crainte règne à la radio et à la télévision. On a là-bas une peur bleue, si je puis me permettre une expression familière. Nombre de gens ont peur du CRTC, mais je traiterai de cela une autre fois. En tout cas, il s'agit là du reflet des craintes que nous nourrissons tous de plus en plus dans ce pays au sujet de l'avenir du Canada.

Que vient faire cette mesure législative? Le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) a dit «tant mieux» voici une minute. Je tiens donc à mettre en relief les conceptions du gouvernement, telles que ce ministre les a énoncées. Le 3 novembre 1968,